

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/375

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23 mars 2021

OBJET :

SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE
LA C3PF ET LA
COMMUNE DE
CHAUMONTEL POUR
L'INSTALLATION,
L'ENTRETIEN, LA
MAINTENANCE, LA
MODERNISATION OU
LA MODIFICATION DU
SYSTEME
INTERCOMMUNAL DE
VIDEOPROTECTION

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept-mars à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, sans public, en séance retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr en vertu de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Marguerite FONT pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Virginie VIEVILLE, Madame Nathalie SORTAIS pouvoir à Monsieur Jacques GABOUR, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Excusée : Madame Carla GRECO

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry SUFFYS

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **22**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 02 avril 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur Thierry SUFFYS, Conseiller délégué à la Sécurité, informe :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Carnelle Pays de France (C3PF) ;

Vu le projet de tableau de répartition des rôles et responsabilités dédié à la maintenance de la vidéoprotection ;

Vu la délibération n° 2020/30 de la C3PF validant ce projet ;

La C3PF dispose de la compétence « Politique de la ville / Développement de dispositifs locaux de prévention de la délinquance, étude, installation, gestion et maintenance de matériel de vidéoprotection sur le territoire communautaire et création de locaux techniques de visionnage ».

L'inventaire des caméras est établi ainsi que les caractéristiques techniques des installations. A ce titre, il permet d'anticiper l'obsolescence des matériels et de programmer les évolutions souhaitables des systèmes.

Il convient donc d'acter les investissements communautaires réalisés et mis à disposition des communes qui l'utilisent dans le cadre de leur pouvoir de police ou des réquisitions des forces de gendarmerie, conformément à l'autorisation préfectorale.

Afin de régir les relations entre les deux entités (la commune et la communauté de Communes), il est proposé de finaliser et d'acter les rôles et responsabilités de chacune des parties conformément au tableau annexé à ladite convention.

Par ailleurs, il est défini une clef de répartition entre la C3PF et les communes pour couvrir les différentes situations telle que définie dans la convention ci-annexée.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la C3PF.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de partenariat avec la C3PF relative au système intercommunal de vidéoprotection.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#